



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **30 JUIN 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0168**

Objet : Comptes de gestion 2024 - Budget autonome « SPANC »

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 54
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 20
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2025

et publié le

04 JUIL. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 30 juin 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 24 juin 2025.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Joël DUCROS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Youcef TABET, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Patricia BELLINI, Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Christophe ENGRAND à Franck REBUFFET-GIRAUD, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à François OLLEON, André GONNET à Roger COHARD, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Myriam SIMONAZZI à Patrick BEAU, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Annie TANI à Philippe LORIMIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la commission des finances du 11 juin 2025,
Vu le bureau du 16 juin 2025,

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion 2024 du budget autonome « SPANC », dressé par le comptable public du Service de gestion comptable de Le Touvet, retrace toutes les opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au titre de l'exercice 2024.

Le compte de gestion reprend notamment les résultats des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Il fait apparaître les résultats annuels suivants :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE TOUVET

ETABLISSEMENT : SPANC COFG

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

60903 - SPANC COFG

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 111 812,20 | 288 859,32 | 400 671,52 |
| Titres de recette émis (b) | | 203 306,00 | 203 306,00 |
| Réductions de titres (c) | | 2 270,00 | 2 270,00 |
| Recettes nettes (d = b - c) | | 201 036,00 | 201 036,00 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 111 812,20 | 288 859,32 | 400 671,52 |
| Mandats émis (f) | | 145 889,13 | 145 889,13 |
| Annulations de mandats (g) | | | |
| Depenses nettes (h = f - g) | | 145 889,13 | 145 889,13 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | 55 146,82 | 55 146,82 |
| (h - d) Déficit | | | |

Et les résultats cumulés suivants :

- En fonctionnement : + 96 706.14 €
- En investissement : + 2 492.46 €

Considérant qu'après avoir examiné les opérations retracées et les résultats de l'exercice 2024,

Considérant que ce compte de gestion paraît régulier,

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De déclarer que le compte de gestion 2024 du budget autonome « SPANC » n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit compte de gestion.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **30 JUIN 2025**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.